

Traité Avoda Zara

Michna 1 - Chapitre 3

כל הצלמים אסורין, מפני שהן נעבדין אחת בשנה, דברי רבי מאיר. וחכמים אומרין, אינו אסור אלא כל שיש בידו מקל, או ציפור, או כדור; רבן שמעון בן גמליאל אומר, כל שיש בידו כל דבר.

Toutes les statues sont interdites car elles sont adorées [au moins] une fois par an. Ce sont les paroles de Rabbi Méïr. Les Sages ne déclarent interdite que [l'idole] ayant en main un bâton, un oiseau ou un globe. Rabban Chimon ben Gamliel dit : toute [idole] ayant en main un objet quelconque [est interdite].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions